

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE TENUE LE 9 MAI 2017,
À 18 H, À LA SALLE HECLA QUÉBEC DU MARCHÉ PUBLIC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, 1300, 8^E RUE, À VAL-D'OR**

Présents

Éric Aubin, directeur des études	Frédérique Godefroid
Denis Audet	Vincent Guimont
Serge Bastien	Marcel H. Jolicoeur, président
Patrick Bédard	Jean-François Lacroix
Yves Bédard	Claire Maisonneuve
Claude Bélanger	Denis Moffet
Marie-Luce Bergeron, vice-présidente	Julie Perron
Sylvain Blais, directeur général	Josée Plouffe
Luc Brassard	Jérémie Riopel
Isabelle Breton (départ 21h15)	

Absents

Klaude Hallé	Marie-Ève Tremblay
André Rouleau	

Observateurs

Pascale Gagné, agente de soutien administratif
Diane Landriault, secrétaire générale

Invités

Sylvie Hébert, mairesse suppléante de la Ville de Val-d'Or
Mireille Hubert, enseignante au département de Techniques de travail social
Nicole Langlais, directrice des affaires étudiantes et des communications
Louis Perreault, directeur des services administratifs
Caroline Rioux, directrice adjointe des études, développement pédagogique
Vincent Rousson, directeur du campus de Val-d'Or

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée. Le président souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres du conseil d'administration, soit Julie Perron, nouvelle représentante du personnel professionnel et Luc Brassard, nouveau représentant des étudiants, au campus de Rouyn-Noranda, à la suite de la démission de Micaël Caron. Il souligne la présence de Sylvie Hébert, mairesse suppléante de la Ville de Val-d'Or, qui participera à l'assemblée comme observatrice. Il souligne également la présence de Vincent Rousson, directeur du campus de Val-d'Or. Le mandat de Denis Audet, enseignant, étant terminé, le président le remercie pour son implication au conseil d'administration au cours des six dernières années.

2. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Aucun sujet n'est traité à ce point de l'ordre du jour.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

Sur une proposition de Claire Maisonneuve, appuyée par Patrick Bédard, il est unanimement résolu **d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.**

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4. PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2017

Sur une proposition de Vincent Guimont, appuyée par Denis Audet, il est unanimement résolu **d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 28 mars 2017.** (Tableau des suivis – voir Annexe A)

4.2. DÉPÔT DU TABLEAU DES SUIVIS

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose le tableau des suivis.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 28 MARS 2017 ET DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose, à titre d'information, le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif tenue le 28 mars 2017 ainsi que le procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 7 avril 2017.

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6. PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

Aucun sujet n'est traité à ce point de l'ordre du jour.

CORRESPONDANCE ET INFORMATION

7. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

7.1. DEMANDES D'ADMISSION AU 2^E TOUR, A-17

Le directeur des études, Éric Aubin, présente les statistiques des demandes d'admission au 2^e tour pour l'automne 2017. Le Cégep enregistre 1008 demandes d'admission, soit 6 de moins qu'à la même période l'an dernier.

Le directeur général, Sylvain Blais, s'inquiète du nombre de demandes d'admission enregistrées pour la voie de sortie Gestion de réseaux informatiques, qui actuellement, comprend 2 demandes. Le directeur des études conclut qu'il s'agit effectivement d'une situation préoccupante, mais qu'il n'envisage pas la fermeture de la voie de sortie actuellement puisqu'il prévoit une hausse des demandes à court terme dans ce programme.

PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

8. PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

8.1. POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (PIEA)

Le directeur des études, Éric Aubin, présente la directrice adjointe des études, développement pédagogique, Caroline Rioux ainsi que l'enseignante au département Techniques de travail social, Mireille Hubert. Ces dernières présentent conjointement les modifications apportées à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) à la suite des consultations menées auprès des instances du Cégep.

Des précisions sont apportées par Denis Audet, sur le point 7.2 de la *Politique*. Aussi, le représentant de l'Association étudiante du campus de Rouyn-Noranda, Luc Brassard, mentionne que l'Association n'a pas été consultée lors de la deuxième lecture de la *Politique*. Le directeur des études précise que l'Association est membre de la commission des études, mais était absente lors de la dernière rencontre de la commission. Luc Brassard apporte divers commentaires sur la *Politique*. Dans certains cas, il s'agit d'informations exigées par la *Loi sur les collègues d'enseignement général et professionnel*. Les membres de l'Association étudiante du campus de Rouyn-Noranda seront invités à rencontrer le comité ayant travaillé à la PIEA, pour leur permettre de poser leurs questions dans un cadre plus approprié et d'obtenir les réponses à ces questions.

CA-3019

CONSIDÉRANT les modifications majeures apportées à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages de 2011;

CONSIDÉRANT l'avis favorable reçu de la Commission des études quant aux modifications proposées (résolution 249-CdE-03);

CONSIDÉRANT l'avis favorable reçu du comité de validation des politiques et des règlements;

Sur une proposition de Serge Bastien, appuyée par Isabelle Breton, et sur la recommandation du directeur des études, il est résolu **d'adopter la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) en apportant une modification au paragraphe 7.2. de la page 28, pour qu'il se lise comme suit :**

7.1.2 Le registraire peut accorder une dispense dans les cas suivants :

- une invalidité permanente;
- une maladie chronique. ~~qui rend l'étudiant inapte à faire de l'activité physique.~~

Luc Brassard demande le vote sur cette proposition.

En faveur de la proposition : 18

Contre la proposition : 1

Abstention : 0

La proposition est adoptée à la majorité.

8.1.1. POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (PIEA) (MOTION DE FÉLICITATIONS)

CA-3019.1

Sur une proposition de Frédérique Godefroid, appuyée par Éric Aubin, il est résolu **de féliciter l'ensemble des employés qui ont travaillé à la révision de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages pour leur importante contribution au cours des trois dernières années. La multitude de consultations ayant été menées et la concertation de toutes les instances du Cégep autour de cette révision ont permis de livrer un travail d'une très grande qualité.**

8.2. BUDGET DU FONDS DES INVESTISSEMENTS

Le directeur des services administratifs, Louis Perreault, présente les projets d'investissements prévus pour l'année 2017-2018.

CA-3020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 26.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Cégep doit adopter et transmettre au ministre, son budget d'investissement et de service de la dette pour l'exercice financier suivant;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de finances et de vérification ayant préalablement analysé en détail le présent budget et obtenu les réponses satisfaisantes aux différents choix effectués par la direction;

Il est proposé par Isabelle Breton, appuyée par Claude Bélanger, et unanimement résolu, **d'adopter le budget du fonds des investissements 2017-2018 pour mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque (MAOB) s'élevant à 1 348 888 \$ ainsi que celui de réfection, transformation et allocations particulières pour un total de 3 103 359 \$.**

Un membre s'interroge sur l'avancement du projet de complexe sportif au campus de Rouyn-Noranda et demande au directeur général de dresser un portrait de la situation actuelle, notamment au niveau de la piscine. Effectivement, le projet de complexe sportif est toujours d'actualité. En ce qui a trait plus spécifiquement à la piscine, le directeur général informe les membres que les restaurations nécessaires ont été effectuées et que la piscine est fonctionnelle pour environ deux ans. Ce dossier est suivi de près.

8.3. CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La secrétaire générale, Diane Landriault, présente les modifications proposées au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration.

CA-3021

CONSIDÉRANT la révision des règlements et politiques du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, selon un calendrier des priorités;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le code d'éthique et de déontologie;

CONSIDÉRANT les commentaires reçus par le comité de validation des règlements et politiques permettant de clarifier certains articles du Code;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de validation des règlements et politiques ayant préalablement analysé en détail les modifications suggérées à la suite des consultations menées;

Il est proposé par Marie-Luce Bergeron, appuyée par Claire Maisonneuve, et unanimement résolu :

- **d'adopter le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration en modifiant le point 8.5 pour qu'il se lise comme suit :**
 - 8.5 Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le membre du conseil d'administration peut être relevé provisoirement de ses fonctions par la présidence du conseil d'administration, qui doit en saisir immédiatement le comité d'éthique et de déontologie.**
- **d'ajouter en annexe au Code d'éthique et de déontologie, les articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.**

8.4. RÉDACTION ÉPICÈNE – POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

Le directeur général, Sylvain Blais, présente les règles de rédaction et de communication à la forme épïcène tirées d'une publication de l'Office de la langue française. Il dépose également séance tenante un-projet de résolution.

Certains échanges suivent et des modifications sont demandées.

La résolution modifiée est soumise aux membres pour décision comme suit :

CA-3022

CONSIDÉRANT la révision des règlements et politiques du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT les efforts consentis afin de respecter la forme épïcène lors de la rédaction de nouvelles politiques ou de nouveaux règlements ou lors de modifications aux documents existants;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles rédactions ou modifications visent une rédaction claire, simple et facile à comprendre;

CONSIDÉRANT QU'en certaines circonstances, la rédaction épïcène peut devenir un obstacle à la compréhension des textes;

CONSIDÉRANT QUE la neutralisation et/ou la féminisation peuvent alourdir les textes;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de validation des règlements et politiques, à l'effet de rédiger avec la forme épïcène lorsque c'est possible, mais sans viser la neutralité et la féminisation absolues.

Il est proposé par Frédérique Godefroid, appuyée par Denis Moffet, et unanimement résolu, **de rédiger les politiques et les règlements avec la forme épïcène lorsqu'il est possible de le faire sans alourdir le texte et sans en perdre le sens.**

8.5. CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019

Le directeur des études, Éric Aubin, présente le calendrier scolaire 2018-2019. Il informe les membres à l'effet que la session de l'automne 2018 débutera le 20 août 2018 et se terminera le 19 décembre 2018 et que la session de l'hiver 2019 débutera le 21 janvier et se terminera le 24 mai 2019. Il précise également que la semaine de consolidation pédagogique est arrimée avec celle des commissions scolaires de la région et aura lieu du 25 février au 1^{er} mars 2019.

CA-3023

CONSIDÉRANT le dépôt d'une version de calendrier scolaire 2018-2019, session de l'automne 2018, et de deux versions de calendrier scolaire 2018-2019, session de l'hiver 2019, à la commission des études;

CONSIDÉRANT l'avis favorable reçu de la commission des études (résolution 249-CdE-05) sur le calendrier scolaire 2018-2019, session de l'automne 2018;

CONSIDÉRANT l'avis favorable reçu de la commission des études (résolution 249-CdE-05) à l'effet de retenir la version 2 du calendrier scolaire 2018-2019, session de l'hiver 2019, dans laquelle le début de la session serait le 21 janvier 2019;

Sur une proposition de Yves Bédard, appuyée par Patrick Bédard, et sur la recommandation du directeur des études, il est unanimement résolu **d'adopter le calendrier scolaire 2018-2019 tel que proposé par la commission des études.**

8.6. MODIFICATION À LA STRUCTURE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT EN FONCTION DES PROJETS SPÉCIAUX RETENUS

Le directeur général, Sylvain Blais, présente aux membres du conseil d'administration la description du second poste de coordonnatrice ou de coordonnateur aux ressources humaines, poste-cadre créé en fonction des projets spéciaux retenus.

CA-3024

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du 28 mars 2017, le directeur général avait soumis aux membres du conseil d'administration, une liste de projets afin de répondre à divers besoins en ressources humaines au sein de l'établissement (résolution CA-3013);

CONSIDÉRANT QUE parmi les projets présentés, celui de structurer la fonction « ressources humaines » au CTRI ainsi que soutenir la Direction des ressources humaines du Cégep avait été identifié comme étant une priorité;

CONSIDÉRANT la présentation, par le directeur général, de la description d'emploi du second poste de coordonnatrice ou coordonnateur des ressources humaines pour une période de deux ans;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité local des cadres;

Il est proposé par Denis Moffet, appuyé par Isabelle Breton, et unanimement résolu **de créer un second poste de coordonnatrice ou coordonnateur des ressources humaines (classe 6) sous la responsabilité de la Direction des ressources humaines pour une période de 2 ans;**

8.7. CRÉATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

En suivi à la résolution CA-3024 ci-haut, et compte tenu de la nécessité de créer un comité de sélection, le directeur général, Sylvain Blais, invite les membres du conseil d'administration intéressés à siéger comme membre du comité de sélection à se manifester.

CA-3025

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnatrice ou de coordonnateur des ressources humaines bénéficiera à 50% au CTRI, et à 50% au Cégep;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un comité de sélection pour procéder à l'embauche de cette ressource;

Il est proposé par Marie-Luce Bergeron, appuyée par Claude Bélanger, et unanimement résolu **de former un comité de sélection composé d'un représentant nommé par le conseil d'administration du CTRI et de nommer Denis Moffet à titre de représentant du conseil d'administration du Cégep au sein du comité de sélection. Il est également résolu de nommer Yves Bédard à titre de représentant substitut au besoin. Ce comité sera également composé de la directrice des ressources humaines et d'un cadre du Cégep.**

PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

9. PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

9.1. ENTENTE AVEC L'UQAT (PARTAGE DES DIRECTIONS DE CAMPUS D'AMOS ET DE VAL-D'OR)

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres du conseil d'administration que le modèle actuel de direction de campus partagé entre le Cégep et l'Université en est à sa 2^e année d'expérimentation et continue de faire ses preuves.

Le directeur du campus de Val-d'Or, Vincent Rousson, quant à lui, se réjouit du bon fonctionnement du modèle actuel. La première année ayant été sous le signe de l'apprentissage, il a déclaré que durant la deuxième année, les deux directions se sont davantage concentrées sur le développement. Il considère que le modèle est gagnant pour chacune des institutions.

9.2. 50^E ANNIVERSAIRE DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

La directrice des affaires étudiantes et des communications, Nicole Langlais, présente la programmation des activités prévues dans le cadre du 50^e anniversaire du Cégep. Elle répond aux questions des membres.

9.3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU CODE DE CONDUITE À L'INTENTION DE LA POPULATION ÉTUDIANTE

CA-3026

La direction des affaires étudiantes et des communications, Nicole Langlais, donne avis de motion que des modifications seront soumises au Règlement relatif au code de conduite à l'intention de la population étudiante, à l'occasion de la prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration.

Les modifications porteront notamment sur la portée du code de conduite à toutes les activités du Cégep, en y incluant les médias sociaux. On y ajoute une présentation générale sur les comportements attendus et ceux passibles de sanctions. On réfère au règlement relatif au code de conduite à l'intention de la population étudiante au lieu du grief pédagogique du personnel enseignant pour des comportements jugés inacceptables de l'étudiant. On clarifie le fonctionnement dans l'application des mesures disciplinaires.

ÉMISSION DE DIPLOMES

10. ÉMISSION DE DIPLOMES

10.1. ÉMISSION DE DIPLOMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

CA-3027

Sur une proposition de Frédérique Godefroid, appuyée par Vincent Guimont, et sur la recommandation du directeur des études, il est unanimement résolu **de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire. (Annexe 1)**

10.2. ÉMISSION D'ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)

CA-3028

Sur une proposition de Marie-Luce Bergeron, appuyée par Patrick Bédard, il est unanimement résolu **d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à délivrer une attestation d'études collégiales (AEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire. (Annexe 2)**

AFFAIRES DIVERSES

11. AFFAIRES DIVERSES

Le directeur général termine la réunion en informant les membres du conseil d'administration que La Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue tiendra la 8^e édition du Souper homards le 26 mai 2017. Il s'agit de l'une des activités annuelles de financement et les gens intéressés à y participer doivent communiquer avec la directrice de La Fondation.

D'autres parts, il informe les membres à l'effet que la préparation du budget de fonctionnement est commencée. Il annonce d'ores et déjà le dépôt d'un budget à nouveau déficitaire pour l'année 2018-2019. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du conseil d'administration du 20 juin 2017.

DOSSIERS À HUIS CLOS

12. DOSSIERS À HUIS CLOS

12.1. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (CONDITIONS DE TRAVAIL)

Des discussions ont lieu. Le président fera un suivi auprès du directeur général afin de finaliser les modalités de son contrat.

LEVÉE DE LA SÉANCE

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 22h30 sur une proposition de Marie-Luce Bergeron.

Président,

Secrétaire générale,

Marcel H. Jolicoeur

Diane Landriault